



**EDITO**

## UGE CAM : « POUR QUE NE SONNE LE GLAS ... »

Le 20 septembre dernier est sorti le rapport de la Cour des Comptes sur la Sécurité sociale, dans lequel cette instance « étrille » la gestion des UGECAM. Bien plus, la Cour remet à nouveau en cause leur appartenance à l'Assurance Maladie, recommandant de céder au secteur privé leurs 225 établissements et leurs 14500 salariés.

Comme de bien entendu, des commentateurs pas toujours bienveillants se sont empressés de relayer ces préconisations. Si le SNFOCOS ne peut laisser ces attaques contre les UGECAM sans réponse, j'ai toutefois souhaité prendre le temps d'observer les réactions des différents intervenants avant de réagir.

Je salue la position de Nicolas REVEL, Directeur de la CNAMTS qui a écarté toute idée de démantèlement des UGECAM. Il a réaffirmé leur légitimité à s'inscrire dans les politiques nationales de santé et donc de poursuivre leur développement en répondant notamment aux appels à projets médico-sociaux des ARS et en soutenant le virage ambulatoire.

Mais les interrogations et les dangers demeurent (*voir l'article ci-dessous consacré à ce sujet*). Nous avons ainsi au SNFOCOS dénoncé depuis des années pour les UGECAM une politique qui vise à retirer d'une main ce qu'on accorde de l'autre. Notamment en ne leur donnant pas au travers des dotations attribuées par les ARS les moyens de faire face à une politique salariale pourtant agréée par l'Etat, lui-même.

Aussi, le SNFOCOS pour garantir la pérennité des établissements exige des différentes autorités que soient enfin donnés aux UGECAM les moyens de leurs missions. Qu'il s'agisse des crédits dédiés au travers de la COG ou des dotations attribuées par les ARS.

**DÉFENDRE LES UGECAM, LEURS ÉTABLISSEMENTS, C'EST DÉFENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE,  
UNE RÉALISATION PLEINE D'AVENIR !**

**Alain Gautron, Secrétaire Général**

## SOMMAIRE

**Page 1 :**

Edito : UGECAM  
« Pour que ne sonne le glas ... »

**Page 2 :**

RSI Communiqué du SNFOCOS : Mélange des genres  
Intégration des personnels du RSI : position commune

**Page 3 :**

Les UGECAM : cible favorite de la Cour des Comptes

**Pages 4 et 5 :**

RSI Elections professionnelles

**Pages 6 à 7 :**

RSI Déclaration de la délégation FO au Conseil d'Administration de la CNAVTS

**Pages 7 à 8 :**

Deuxième journée « Cadres »

**Page 8 :**

Actualités et agenda



**RSI**

## COMMUNIQUÉ SNFOCOS DU 6 OCTOBRE 2017 : MÉLANGE DES GENRES

En plein démantèlement du RSI, la direction organise un luxueux séminaire les 10 et 11 octobre en Seine-et-Marne au château Ferrières et à l'hôtel Paxton avec plus de cent agents de direction de son réseau. Tout est organisé : soirée dansante, karaoké, prises de photos, bowling, au grand désarroi des personnels en plein questionnement sur leur avenir.

A la lecture du programme on découvre aussi que lors de la journée du 10 octobre se tiendra dans l'un des salons mis à disposition l'Assemblée Générale de l'UNSA RSI à 17H15 suivi à 18H30 d'une réunion d'échanges avec le collectif des agents de direction composé d'associations et de deux syndicats, l'UNSA encore et le SNPDOS-CFDT.

Ce mélange des genres est profondément choquant d'abord pour des raisons d'équité et de discrimination syndicale, aucun autre syndicat n'ayant été invité. Choquant aussi quand une organisation syndicale tient une instance interne en plein milieu d'un séminaire de travail professionnel et donc financée par l'employeur. Choquant enfin quand on sait que l'UNSA n'est pas représentative ni dans le régime général ni au sein du RSI où sa dernière audience mesurée est de deux pourcent parmi les agents de direction.

Force Ouvrière revendique depuis toujours un accord unique pour tout le personnel car nous défendons l'ensemble du personnel du RSI à l'inverse de l'UNSA, syndicat catégoriel des seuls agents de direction.

Le Titanic coule mais l'orchestre joue toujours.

**Alain Gautron, Secrétaire général du SNFOCOS**

---

## INTÉGRATION DES PERSONNELS DU RSI : POSITION COMMUNE



Le PLFSS rappelle une règle de droit qui stipule que ce sont les organisations syndicales représentatives d'une entreprise cédante (le RSI) qui sont amenées à négocier avec l'employeur les conditions d'intégration dans la structure accueillante (le régime général).

Cependant, le contexte nous incite à penser qu'il serait judicieux que les organisations syndicales représentatives du régime général siégeant habituellement à l'UCANSS soient partie prenante de ces négociations étant donné leur expérience des textes et accords conventionnels en vigueur. De surcroît, le régime général a l'expérience de telles intégrations (ARS par exemple) et des accords tels que ceux qui vont devoir être négociés l'ont déjà été à plusieurs reprises.

**Nous proposons de créer un espace de dialogue social auprès de l'UCANSS réunissant les organisations syndicales représentatives des deux régimes** et ce pour assurer la réussite de cette intégration du RSI, en profitant de l'expérience des deux structures, cédante et accueillante.

Cela permettra l'élaboration d'un **accord cadre unique pour l'ensemble du personnel, gage du succès de cette opération sans précédent.**

E. ALBAN (SNPDOSS CFE-CGC), JP Cabot (SNADEOS CFTC), A. Gautron (SNFOCOS), Jeudi 12 octobre 2017



## UGE CAM

### LES UGECAM : CIBLE FAVORITE DE LA COUR DES COMPTES

Le rapport de la Cour des comptes de septembre 2017 est un dossier à charge contre les UGECAM.

Première cible, le déficit financier du groupe entre 10 et 20 M€.

Le responsable de ce déficit d'après la Cour des comptes c'est notre convention collective trop protectrice avec des salaires trop élevés. « C'est certainement aussi la raison pour laquelle on manque de médecins et para médicaux dans nos établissements !!! ».

La DMA (dotation modulable à l'activité) va encore aggraver le déficit car comme nous l'avons déjà dénoncé, elle est défavorable aux établissements de l'assurance maladie et favorable aux établissements du privé à but lucratif.

Les établissements des UGECAM sont pris entre deux feux.

La prise en charge de patients lourds (neurologie, amputé ...) avec DMS importante et plateaux techniques couteux, préconisée par la Direction Nationale, n'est pas suffisamment valorisée dans la DMA.

C'est l'assurance maladie qui paye ! C'est une politique suicidaire !

Le retour à l'équilibre financier ne passe pas comme le préconise la Cour des comptes par un passage au privé non lucratif mais par un financement des établissements de l'assurance maladie qui tient compte du type de patient et de leurs dépendances, de l'état de santé à leur sortie, du taux de retour dans le monde du travail à comparer avec le privé à but lucratif.

Nous rappelons que les UGECAM n'ont jamais bénéficié d'hôpital 2007 et 2012 ni de fond régional d'amortissement des ARS. Le droit commun n'a rien de commun ni d'égalitaire.

La deuxième cible : la convention collective de la sécurité sociale.

La comparaison avec la grille indiciaire de la FEHAP doit se faire dans sa totalité. La cour des comptes ne parle pas des médecins ou la grille de la FEHAP est plus avantageuse.

Notre convention collective nous permet de fidéliser notre personnel et donc d'améliorer la qualité des soins aux seins de nos établissements.

Nous prenons acte de la réponse du directeur général de la CNAMTS qui ne suit pas la cour des comptes dans sa préconisation mais réaffirme :

- Le maintien des établissements au sein de l'assurance maladie,
- La nécessité du développement du secteur médico-social,
- La vitrine que représente ces établissements : plateforme de transport, ateliers de liens avec handisport, prise en charge innovante.

Le SNFOCOS réaffirme :

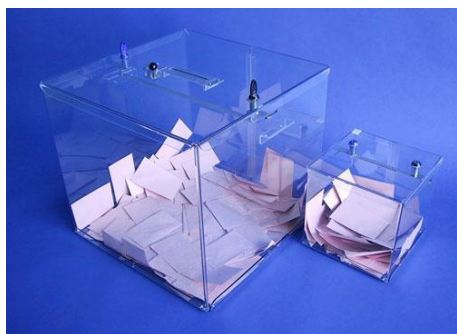
- L'appartenance à l'assurance maladie des établissements des UGECAM,
- La direction nationale doit être force de proposition dans la gestion des établissements,
- La direction nationale doit mettre en place des outils d'expertise et des outils de pilotage fiables,
- La direction nationale doit faire partager les outils de gestion,
- La direction nationale doit mettre en commun les expériences de chacun.

Le SNFOCOS demande :

- Pourquoi le prix de journée dans le privé à but lucratif est le double voire le triple des UGECAM pour le même type de patient,
- Pourquoi la comparaison avec le privé ne se fait pas de façon exhaustive : dans le privé, les médecins et les paramédicaux remplissent très souvent des feuilles de soins et ne sont pas compris dans la dotation globale ?
- Pourquoi les transports médicaux sont passés à la charge des UGECAM ?

Conclusion : la cour des comptes a été mandatée pour élaborer un rapport à charge sur les UGECAM car la vitrine qu'ils représentent par la CNAMTS dérange les lobbys du privé à but lucratif ou pas.

**Jean-Paul André, Secrétaire National en charge des établissements**



## RSI

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Bien que la réforme du RSI soit maintenant connue et enclenchée, le renouvellement des instances représentatives du personnel à la Caisse Nationale doit avoir lieu, les mandats arrivant à expiration. Des élections sont donc organisées en octobre sur les différents sites de la Caisse Nationale afin d'élire les Délégués du Personnel et le Comité d'Entreprise. Le lundi 16 octobre après-midi le SNFOCOS tiendra une réunion publique à laquelle sont invités tous les salariés du RSI de la Caisse Nationale.



#### ELECTIONS 2017 AUX INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL - CNRSI DIONYS, PODIUM, TOULOUSE ET STRASBOURG

##### NOTRE PROGRAMME

Aujourd'hui, la situation est grave. La défense de vos droits est plus que jamais d'actualité. La transformation du RSI nécessite des élus déterminés et capables de vous représenter (voir nos publications et PV de réunions).

##### Vos représentants FO, soutiendront le plan d'accompagnement suivant :

- Absence de licenciement et de mobilité imposée, à formaliser par le législateur ;
- Négociation **universelle**, pour tous les agents du RSI, sans distinction de niveau hiérarchique ou de situation fonctionnelle ;
- Proposition dès aujourd'hui des vacances de poste du Régime général aux agents du RSI.

##### Pour les salariés RSI appelés à intégrer le Régime Général, il faut des assurances sur :

- Le niveau du poste et ses perspectives d'évolution de carrière (risques de blocage dans la « classification ») ;
- De ne pas être affecté sur des postes **inintéressants et/ou sans perspectives** ;
- La nature des missions, **ne pas créer de « ghettos » d'ex-RSI** ;
- L'accès prioritaire à la Formation, à la reconnaissance de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et des bilans de compétence ;
- Les critères présidant au calcul du GVT, de l'intéressement et des primes ;
- L'attribution d'aides dédiées pour les agents acceptant une mobilité géographique.

##### Pendant la période de transition (2018-2019) :

- la convention collective actuelle est seule applicable ;
- La nouvelle convention ne sera acceptable que :
  - ✓ Si elle assure le maintien du salaire ;
  - ✓ Si elle permet des évolutions de carrières à l'identique des agents du RG.

##### Pour les agents n'étant pas intéressés par un basculement au RG, il convient de prévoir des possibilités :

- De détachement et/ou de mise à disposition dans des institutions autres que celles de la sphère sociale ;
- De départ en retraite facilité pour les agents du RSI remplissant les conditions (aide au rachat de trimestres, par exemple) ;
- D'aides financières dédiés pour mener un projet professionnel différent.

##### ŒUVRES SOCIALES

Elles permettent à chacun, en fonction de sa rémunération, d'obtenir différentes prestations. Nous mettrons en place les actions suivantes :

##### VACANCES DU PERSONNEL

- L'attribution de chèques vacances ;
- Le bénéfice aux prestations FNOSP ;
- Une participation pour tous séjours à partir de 6 nuitées.

##### LOISIRS DES ENFANTS

- Permettre l'accès aux vacances pour tous les enfants ;
- Participer aux frais d'inscription d'un stage sportif culturel ou artistique ;
- Attribution d'aides lors de divers événements (Noël, rentrée scolaire).

##### ACTIVITES CULTURELLES

- Organiser des sorties (musées, théâtres, danse, etc...) ;
- Participer à tous les spectacles et à toutes formes de loisirs sur présentation de factures.

##### SOLIDARITE

Elle est une composante de notre ADN. Le SNFOCOS vous propose de :

- Participer aux frais de garde ;
- Offrir un chèque cadeau pour les naissances et aux futurs retraités ;
- Participer aux frais pour suivre des cours (Université, CNED, CNAM, etc...) ;
- Octroyer un prêt pour formation remboursable selon un échéancier personnalisé ;
- Développer un partenariat (ventes privées, etc..) pour obtenir des réductions de tarifs ;
- Organiser des achats groupés (chocolats, vins et Champagne).

# NOS CANDIDATS



**Bouzid Brahim**  
Direction de la Santé - DGRAS



**Pimenta Virginie**  
Département de la MOA - Pôle Relations Assurés - DPSA



**Locart Lionel**  
Département Maîtrise des Risques - Maîtrise d'ouvrage - DCF



**Miguel Magali**  
Département de la MOA - Retraite - DPSA



**Bohy Olivier**  
Département de la MOA - Correspondant informatique et libertés - DPSA



**Bah Hawa**  
Direction des Objectifs et des Moyens - Département du Budget des Moyens et du contrôle de gestion - Pôle budgets, conventions et contrat de gestion - DDR



**Souques Jean-paul**  
Direction des Objectifs et des Moyens - DDR



**Barsamyan Rita**  
Direction des Achats & de l'Administration Générale / Pôle Gestion Technique et Logistique - Service Environnement de Travail - DRHM



**Haddjeri Chakib**  
Direction de l'Audit - DGA



**Kiziltan Figen**  
Direction des Achats & de l'Administration Générale / Pôle gestion Technique & Logistique - Restaurant - Agent



**Combe Frederic**  
Département Production & Energie / Pôle Exploitation - Agent



**Mouquet Annie**  
Département Pilotage et production - Pôle Retraite - DPSA



**Bourdet Didier**  
Direction de la Santé - DGRAS



**Demirci Sylvie**  
DRHM/ Service Gestion Administrative de la Dépense



**Lesieur Eric**  
Département Production & Energie/Pôle Support

## ELECTIONS 2017 AUX INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL CNRSI

DANS LE CONTEXTE ACTUEL, VOTRE IMPLICATION POUR VOS DROITS EST PLUS QUE JAMAIS NECESSAIRE  
AIDEZ LE SNFOCOS A VOUS AIDER EN LUI APPORTANT VOTRE VOIX

DIONYS/PODIUM ET SITES RATTACHES			DIONYS/PODIUM		TOULOUSE
COLLEGES CE			COLLEGES DP		
CADRES	AGENTS DE MAITRISE	COLLEGE EMPLOYES	CADRES	NON-CADRES	UNIQUE
Brahim Bouzid	Sylvie Demirci	Figen Kiziltan	Brahim Bouzid	Sylvie Demirci	Frederic Combe
Magali Miguel	Rita Barsamyan		Virginie Pimenta	Rita Barsamyan	
Lionel Locart			Magali Miguel	Annie Mouquet	
Hawa Bah			Hawa Bah		
Hawa Bah			Eric Lesieur		
Virginie Pimenta			Olivier Bohy		
Eric Lesieur			Chakib Haddjeri		
Olivier Bohy			Didier Bourdet		
			Jean-Paul Souques		



**RSI**

## DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FO AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAVTS

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a été présenté pour avis au Conseil d'administration de la CNAVTS le 4 octobre 2017.

Sur 28 votants, il a émis un avis favorable par 13 voix sur ce projet de texte :

- 13 voix pour (MEDEF, CPME, U2P),
- 11 voix contre (**FO**, CGT, CFDT, CFE-CGC),
- 3 prises d'acte (CFTC, 1 personne qualifiée),
- 1 abstention (1 personne qualifiée).

A la suite de l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, et notamment son article 11 relatif à la réforme du Régime Social des Indépendants (RSI), le Conseil d'administration de la CNAV a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante :

*« Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et réaliste de la réforme du RSI, le Conseil d'administration souhaite que les textes d'application de la réforme donnent lieu à concertation avec ses instances. Si la direction de la CNAV est d'ores et déjà associée aux travaux techniques, des échanges de nature politique, sur les différentes hypothèses de mise en œuvre, faciliteraient la réussite de la réforme. Particulièrement sensible à la qualité de service, le Conseil d'administration de la CNAV émet en outre une alerte sur le calendrier proposé, qui fixe seulement deux années de transition avant une entrée en vigueur de la réforme du RSI au 1er janvier 2020. La période de transition doit impérativement permettre de garantir l'effectivité de la réforme souhaitée par le Gouvernement sans risquer de dégrader l'offre de service offerte aux travailleurs indépendants ni celle des travailleurs salariés. Pour finir, le Conseil d'administration de la CNAV souhaite, dès maintenant, alerter sur l'impératif de porter d'abord, à travers cette réforme, une ambition d'améliorer la qualité de service. Cette réforme de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants doit donc pouvoir mobiliser les moyens nécessaires, sans réduire a priori les ressources, notamment humaines, allouées à la gestion du RSI. »*

### Extrait de la déclaration Force Ouvrière au sujet du RSI :

Par ailleurs, l'article 11 consacre la fusion/absorption du régime social des indépendants au mépris des instances de nos différents Conseil et Conseils d'administration, jamais consultés dans l'élaboration de ce processus. A l'instant où s'installe le Haut Commissaire à la réforme des retraites et où l'on nous promet une riche et longue concertation, tout semble plié et la CNAV, « ex des Travailleurs Salariés », devient universelle.

Au-delà du régime de base des travailleurs indépendants, la CNAV aura la gestion de droits CIPAV en points et, pire, celle du régime complémentaire des indépendants. **FORCE OUVRIERE s'y oppose.**

Le calendrier imposé n'obéit à aucune logique rationnelle de plan de charge mais au calendrier jupitérien, au mépris des personnels du RSI et du régime général et au risque fort de renouveler la « catastrophe industrielle ». Cette intégration à marche forcée doit s'accompagner des moyens suffisants pour limiter les risques et garantir la qualité de service, tant aux ressortissants du RSI que du régime général. Enfin, si FO constate la prochaine nomination d'une personne qualifiée

représentant les travailleurs indépendants au Conseil d'administration de la CNAV, elle exige la réciprocité et un siège au Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants.

Sur l'organisation des modalités de transfert des contrats de travail du personnel, Force Ouvrière propose de créer un espace de dialogue social auprès de l'UCANSS réunissant les organisations syndicales représentatives des deux régimes et ce, pour assurer la meilleure intégration en profitant de l'expérience des deux structures, cédante et accueillante. Cela permettra l'élaboration d'un accord cadre unique pour l'ensemble du personnel toutes catégories confondues pour garantir le meilleur transfert sans oppositions catégorielles.

## THÈMES



## SNFOCOS

### DEUXIÈME JOURNÉE « CADRES »

Ce lundi 9 octobre, le SNFOCOS organisait pour la deuxième année consécutive une grande journée à la Confédération réunissant 230 cadres autour du thème « l'impact du numérique sur les conditions de travail » avec un focus sur le télétravail.

Le secrétaire général du SNFOCOS a accueilli Jean-Claude Mailly qui a ouvert notre journée durant laquelle se sont succédé nos intervenants.

C'est d'abord Jean-Claude Delgènes, le fondateur du cabinet Technologia, qui a évoqué le sujet des nouvelles technologies et comment, de tout temps, l'arrivée du progrès avait eu des impacts forts sur les conditions et l'organisation du travail.

Christophe Scherrer, directeur du développement chez Malakoff-Médéric, a présenté ensuite l'étude et la démarche relative à la santé et au bien-être des salariés en entreprise avec une grande partie consacrée à la digitalisation du travail qui transforme note manière de travailler, bouge les lignes entre vie professionnelle et

vie privée, accentue notre autonomie.

Enfin, grand témoin de la journée, Bertrand Hébert, directeur général adjoint de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) a clôturé la matinée en rappelant que les salariés de la sécurité sociale étaient des cotisants de l'APEC et qu'il prenait date pour de futures interventions sur nos thématiques cadres.

L'après-midi a été consacrée plus particulièrement au télétravail avec l'intervention de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral, en charge des négociations nationales sur ce sujet.



Un échange nourri avec la salle a permis de recueillir les avis et les expériences des cadres de la sécurité sociale sur le télétravail dans les organismes et sur l'accord actuellement en cours de négociation à l'UCANSS.

Le SNFOCOS, devant le succès de l'édition 2016 et 2017 de cette journée consacrée aux cadres de la Sécurité sociale et déjà pris date avec ses militants pour le troisième RDV l'année prochaine.

**Eric Gautron, secrétaire national en charge des ARS, de la politique de communication et de la syndicalisation**



## L'ACTUALITÉ

### AGENDA

**17 octobre**  
Réunion groupe de travail relatif à la Classification et système de rémunération des employés et cadres

**20 octobre**  
INC Branche Maladie

**Du 23 au 27 octobre**  
Congrès FEC FO à Lille

**6 novembre**  
Commission Permanente Professionnelle de l'Encadrement du SNFOCOS

**7 novembre**  
RPN Travail à distance

SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR  
[FLICKR](#)

[Retrouvez notre album photos de la journée Cadres du 9 octobre 2017 à la Confédération](#)



## NOS PARTENAIRES

